

Etaient présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Cédric ANGOULEVANT, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOLLAND-GANDIN

Secrétaires de séance : Philippe PENNY, Luc PEYRONEL

M. Le Maire dispose le conseil dans une assemblée où les précautions sanitaires sont respectées dans la plus grande salle de la commune : ils y rentrent avec leur masque et sont installés de manière à respecter la distanciation physique et les gestes barrières. La séance est ouverte aux personnes du village qui souhaitent écouter le conseil mais avec l'interdiction de parler ou d'intervenir. *Il est rappelé que, par correction vis-à-vis des usagers et du personnel, la mairie et les toilettes sont des locaux non-fumeurs.*

Le conseil commence à 20 heures.

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

- **Délibérations :**
 - Choix du mode de publicité
 - PLUi : approbation de son Plan d'Aménagement et de Développement Durables
- **Changements structurants :** Environnement, Energies, Sécheresse & incendies, Inflation & subventions
- **Questions diverses**



Délibération / Communication : Choix du mode de publicité

Actuellement la municipalité utilise à la fois l'affichage mural devant la mairie et Panneau Pocket, tout en conservant tous les documents en mairie (notamment les volumineux permis de construire) afin de porter à la connaissance des administrés les actes pris par la commune. Le Code Général des Collectivités Territoriales a évolué en 2021 afin d'assurer une meilleure diffusion des actes (ni réglementaires ni individuels) auprès des administrés : pour les communes de moins de 3500 habitants, le choix est laissé au Conseil Municipal en privilégiant l'une des modalités suivantes : par voie d'affichage, par publication papier (à consulter en mairie), ou par publication sous forme électronique. La solution retenue pourra être régulièrement revue en fonction des équipements de la mairie. Le conseil à l'unanimité vote pour une publicité par papier.



Délibération / Environnement : Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi

Le PLUi (Plan Local d'Urbanismes intercommunal) vient se compléter du projet de PADD. Celui-ci permet de mieux s'adapter aux conditions du territoire et à ses risques. Le projet de PADD, mis en circulation, restera disponible en mairie pour consultation avec les autres rapports en version finale établis au fur et à mesure du processus de définition du PLUi qui avait défini un supplément sur plusieurs années de 26 maisons dans le village. Le PADD s'appliquera aux villages de la Communauté de Communes des Forêts du Perche.

La Direction Départementale des Territoires (DDT), portail de l'Etat en Eure-et-Loir, est revenue début juillet auprès des communes de notre ComCom afin de faire mieux prendre en compte le PLUi au niveau de chaque commune, dans l'ordre suivant :

1. Réhabiliter les logements vacants, afin de sauver le patrimoine bâti percheron,
2. Ouvrir à la constructibilité les « dents creuses » dans les zones déjà urbanisées,
3. Enregistrer les projets de transformation future de bâtiments agricoles en habitations,
4. En dernier lieu seulement, ouvrir des parcelles à la construction en tant qu'extensions, prises sur le domaine agricole (en tenant compte des risques naturels) : en cela, la DDT veut faire respecter un équilibre de production de logements (69% des logements en extension, 31% en densification),

avec la prise en compte des effets du changement climatique sur les sols argileux pour les fondations, sur la végétalisation, sur la capacité des sols à mieux absorber les eaux pluviales, sur l'adéquation durable entre besoins et ressources en eau, ou sur la production d'énergies renouvelables...

Le maire détaille l'articulation entre les autres niveaux de PADDs (Régional pour le SRADDET, Perche eurélien pour le SCOT), et demande au conseil de voter sur ce projet. Le conseil donne son accord à l'unanimité.



Changements structurants / Sobriété énergétique

- **Enedis**, lors d'une réunion publique le 16 septembre, est intervenu sur les nombreuses coupures d'électricité (parfois très longues) et a reconnu que la disponibilité n'est pas totale (coupures dues à des équipements du réseau qui tombent en panne et manque de budget chez EDF) ; Enedis a expliqué les délestages possibles limitant la ressource en électricité, et l'axe du gouvernement de réduire de 10% sa consommation d'électricité. Le **compte-rendu du 16/09** est sur PanneauPocket et sur demande en mairie.
- **France Rénov'**, lors d'une autre réunion publique, le **15 décembre**, présentera son offre de conseil (diversité des moyens de chauffage, isolation thermique des bâtiments, financements) et proposera une « balade thermographique » avec une caméra spéciale pour détecter les points faibles à isoler en priorité. Les volontaires peuvent se manifester auprès de la mairie, afin de constituer un échantillon représentatif des différents bâtiments dans notre village.
- **A la mairie**, deux convecteurs devront être changés par des convecteurs moins énergivores.
- **L'éclairage public** (à LEDs et extinction à 21h) a été conçu et programmé par Energie Eure-et-Loir afin de **diviser par cinq** la consommation d'énergie électrique. Pour la place du village (église et restaurant), la municipalité a aussi demandé que cet éclairage puisse mobiliser les 4 points lumineux requis être déclenché par la mairie en cas de besoin à tout moment.
- **Station de recharge pour véhicules électriques** : compte tenu des évolutions des différentes interfaces de connexion et de la lenteur de notre station installée à l'époque gratuitement, et afin de soutenir le restaurant et de faciliter l'accueil de touristes, il convient d'anticiper sur cette station, pour éviter l'obsolescence et la contre-publicité. Les usagers des différentes prises sont invités en mairie pour faire part de leur vécu et de leurs besoins.
- **Mobilité en vélos** : deux équipements pour garer les vélos en sécurité seront fixés dans la cour de la mairie et auprès de la station de recharge de véhicules électriques au centre-bourg.
- **Electricité & budget 2023** : compte tenu de l'évolution du prix de l'électricité, la municipalité a cherché à anticiper les évolutions tarifaires incontournables de ses fournisseurs tant d'Energie Eure-et-Loir (groupement d'achats) pour le contrat de la mairie que d'EDF pour le contrat du gîte communal. A ce jour, aucun de ces 2 fournisseurs n'a été en mesure de confirmer l'ordre de grandeur des évolutions tarifaires qui seront effectivement pratiquées à partir du 01/01/2023.



Changements structurants / Sécheresse et protection incendie :

- La sécheresse de cet été a confirmé que les risques d'incendie sont désormais accrus. Les consignes de prudence interdisant les feux en milieu ouvert ont été plutôt mieux suivies que les années précédentes, même si la Gendarmerie est intervenue pour arrêter un écobuage interdit. L'incendie de forêt du 06/08, démarré à 300m des maisons de La Petite Saucelle, a obligé la municipalité à prendre attache avec le SDIS28/Prévention jusqu'à obtenir des prescriptions plus claires concernant la défense et la prévention contre les incendies.
- Le Service de Défense Incendie et Sécurité (SDIS28) a prescrit au village d'avoir plusieurs points **d'eau, à moins de 400m d'un feu, très rapidement** : citerne 60m³ minimum à La Corbinière ; réserves naturelles de proximité complémentaires et mieux aménagées (mares et étangs) à La Couvertière, et en extrémité Est à La Rue ; préservation des ressources mobilisables dans l'urgence avec le château d'eau (une réunion a été demandée au SIDEPE avec l'expert chargé d'établir le plan stratégique des équipements du SIDEPE).
 - ✓ Les massifs forestiers doivent être entretenus (**Obligation Légale de Débroussaillage**, notamment le long des chemins communaux) et aménagés (coupe-feu). L'arrêté municipal interdisant la circulation des engins motorisés (sauf pour les seuls riverains) est toujours en vigueur.
 - ✓ L'objectif de réaménager certaines mares a déjà été adopté par d'autres communes du département : il converge avec le plan « Objectifs mares » de la Région, lequel a financé le diagnostic 2022 par Eure-et-Loir Nature (restitution avec l'OFB prévue mi-novembre, en réunion publique et auprès des propriétaires des mares et étangs aménageables).



Changements structurants / Finances : subventions et inflation

- **Subventions** : Les subventions habituellement octroyées par le département n'ont pas suivi le schéma automatique des années précédentes : par exemple, pour l'isolation du plancher du grenier de la mairie, il n'y a pas eu d'attribution du FDI mais une autorisation de commencer les travaux en 2022 avant

rattrapage du FDI en 2023. La rumeur de réductions de ressources de l'Etat circule... d'où une recherche accrue par la municipalité d'autres sources de subventions, en se tournant notamment vers des Agences nationales et Associations en Délégation de Service Public (ADEME, France Nature Environnement, ...).

→ **Pour l'isolation du plancher du grenier du logement communal (ancien presbytère) et de la mairie**, le chantier démarrera le 17 octobre. Une action participative est nécessaire pour débarrasser les vieux objets entreposés dans le grenier de la mairie, **le samedi 8 octobre à 14 heures**.

- **Ressources** : pour faire face à l'inflation et aux augmentations de tarifs dans les travaux engagés, sans révision possible des subventions accordées, la municipalité avait opté pour une augmentation de 1% des taxes foncières 2022. La DGFIP a retenu 0,93% pour les propriétés bâties, et 0,56% pour les propriétés non bâties de La Saucelle. De plus, pour 2022, les bases des taxes foncières ont de nouveau été augmentées, en lien avec l'inflation, de 5,77% pour les propriétés bâties, et de 3,44% pour les propriétés non bâties.
- **Fournisseurs** : les ruptures d'approvisionnement provoquent chez nos intervenants le report de leurs interventions. Il convient donc de prioriser à nouveau nos prestataires (par exemple l'entreprise Alain Pie) afin de ne pas perdre nos financements extérieurs (Certificats d'Economie d'Energie pour isolation).

→ Questions diverses

Le maire fournit au conseil le détail de tous les travaux et incidents survenus dans le village ces derniers mois.

→ Sécurité :

- **Sécurité routière** : Avec des automobiles roulant trop vite à La Rue, la municipalité a donc demandé à la DDT de placer des mesureurs de vitesse.
- **Divagation d'animaux domestiques sur la voie publique** : compte tenu de chiens très agressifs et de caprins sur les voies publiques, il est rappelé que la municipalité peut veiller à faire saisir par une entreprise sous contrat (**Lucky Dog Captures, 0615260193**) tout animal échappé pouvant causer un sinistre sur la voie publique. Cette mesure sera activée, aux frais du propriétaire de l'animal échappé, lorsqu'une telle **situation dangereuse** sera signalée à la mairie.
- **Délinquance & prévention** : la Gendarmerie Nationale expérimente une nouvelle organisation, qui assure une patrouille capable d'intervenir 24h/24 7j/7, sur un périmètre couvrant plusieurs brigades connexes, avec une priorité au secours des personnes victimes de violences. La Gendarmerie Nationale envisage d'ouvrir un Panneau Pocket pour la brigade de Brezolles-Senonches.
- **Mobilité / transports scolaires** : la demande de plusieurs familles du I-d La Petite Saucelle pour obtenir le ramassage scolaire de ces 4 (bientôt 6) enfants afin de fréquenter le RPI La Framboisière-La Puisaye, a été refusée par la ComCom pour 2022-2023. Afin de compenser le surcoût occasionné par cette situation, La mairie prendra en charge, à titre exceptionnel pour cette année, le différentiel de tarification cantine pour ces enfants.
- Par ailleurs, les **incivilités grandissantes** dans les cars scolaires obligent la mairie à demander aux familles de faire en sorte que leurs enfants respectent la considération due à leurs chauffeurs et les conditions de sécurité pendant tous les trajets.
- **Sécurité/ animaux nuisibles** : plusieurs espèces perturbent notre environnement ; les conseils, prescriptions et contacts utiles peuvent être consultés en mairie :
 - Les **chenilles processionnaires** : les particuliers sont responsables pour empêcher les nids, principalement dans les chênes, et les faire enlever par une entreprise spécialisée (arrêté & cordonnées en mairie).
 - Les **frelons asiatiques** : un dossier est consultable en mairie. Tout nid repéré donne droit à une place gratuite au cinéma. Une entreprise spécialisée est seule habilitée à détruire les nids et essaims. Le cas récent d'un nid primaire détruit par la société Lucky Captures a été publié sur PanneauPocket : 2 coups de fil sont suffi, pour éradiquer la colonie bien cachée pour passer l'hiver
 - Les **ragondins** : la préfecture a confirmé le caractère nuisible de cette espèce exotique sans prédateurs,, qui prolifère en endommageant les ouvrages et en colportant des maladies. Il peut être chassé, et le piégeage est possible (réglementations à respecter) avec l'accord des propriétaires des parcelles.
 - Les **moustiques-tigres** : l'Eure-et-Loir est le dernier département de la région Centre Val de Loire où cette espèce n'a pas encore été identifiée. Il reste donc à freiner son apparition, en prenant les mesures pour qu'ils ne trouvent pas autour des habitations des surfaces d'eaux calmes où leurs larves peuvent se développer en surface. Recommandations à venir.
- **Chasseurs et promeneurs en sécurité** : les calendriers 2022-2023 des domaines de chasse entourant la commune sont publiés sur Panneau Pocket, au fur et à mesure qu'ils sont connus et établis sous la responsabilité des organisateurs des chasses. Ces documents sont aussi consultables aux permanences en

mairie, et une copie papier sera fournie sur demande.

→Télécoms & Internet :

- **Couverture mobile** : le château d'eau pourrait être retenu pour fixer les antennes d'Orange, d'ici mi-2024.
- **La Fibre jusque dans chaque domicile** : Eure-et-Loir Numérique a insisté sur les précautions que chacun devra prendre pour bénéficier de ce réseau qui va remplacer d'ici 2030 (et sans doute bien avant) le téléphone et l'ADSL raccordés en fils de cuivre. La commune a obtenu que la connexion au nœud principal de raccordement à Maillebois soit opérée sans aucun nouveau poteau depuis Louvilliers-lès-Perche. Connecter les hameaux restants nécessite de poser les câbles de la Fibre en empruntant les fourreaux enterrés du centre-bourg (en direction de La Corbinière), ou en les enfouissant (La Ferme d'Ô) afin de ne pas risquer des ruptures avec des poteaux endommagés. Un élagage par les riverains est requis Chemin des Gravières. Le **compte-rendu détaillé de la réunion publique** mené par Eure-et-Loir Numérique le 16/09 dernier est en ligne sur PanneauPocket, et une copie peut être demandée en mairie.
 - A noter le travail conséquent et urgent exigé de l'équipe communale par XPFibre pour corriger le fichier des adresses de chaque habitation (existante, et aussi à venir dans le cadre du PLUi) afin d'être certains que chaque foyer et futur logement pourra être raccordé à la Fibre. Ce travail respecte la loi d'adressage 3DS. Il en ressort la nécessité de prendre un arrêté de numérotation pour les futurs logements, sans modifier bien entendu les adresses existantes des habitations actuelles.
- **L'accès aux procédures administratives pour tous** : La dématérialisation des procédures s'étend à la plupart des administrations. La municipalité inquiète pour sa population face à ces nouveaux dispositifs, propose aux habitants de **passer en mairie aux horaires de permanence** pour vérifier la structure de leurs dossiers, puis de **se rendre à la Maison France Service à Senonches** pour rencontrer en toute confidentialité le représentant de chacune des principales administrations (impôts, caisse d'allocations familiales, ...). La grille de créneaux de RV avec les représentants de ces administrations, établie par la Maison France Service, est publiée sur Panneau Pocket, et une copie papier peut en être demandée en mairie.

→Voirie :

- **Voies départementales** : les travaux sur la Route des Châtelets en centre-bourg devraient être terminés avant fin 2022. Les travaux des virages à La Petite Saucelle seront retardés. La récupération des eaux pluviales provenant du bois de La Rue sera réalisée par une nouvelle traversée pour remplir les étangs des Pesles, et pour éviter l'inondation hivernale du CD 155.3 entre La Framboisière et Crucey à cet endroit.
- **Voies communales** : les revêtements vont pouvoir être réparés Chemin de la Couvertière et de la Commanderie, avec une meilleure météo. Veolia doit réparer la rue de la Cour du Puits qui sera par ailleurs débernée (entretien du bord de la route).
- **Haies privées** : il appartient aux riverains d'entretenir leurs haies débordant sur les voies tant communales que départementales à 2 ou 3 reprises dans l'année. Le passage des câbles télécoms requiert cet élagage régulier, lequel bénéficie ainsi à tous les habitants.

→Travaux :

- **Eglise restaurée** : Afin d'aérer l'église en minimisant les risques de vandalisme, la municipalité a déposé une demande de financement « FDI Petit patrimoine » au Conseil Départemental pour une grille ouvragée fixée à l'extérieur de la porte côté Nord : les visiteurs pourront avoir une vue sur le chœur et les fresques.
- La statue en pied de Jésus-Christ située à la gauche du retable dans le chœur a perdu sa tête qui s'est brisée au sol, car la niche en bois où la statue était insérée s'est rétrécie avec la sécheresse : le dommage est important. La municipalité consulte une experte en restauration pour établir un premier devis.
- **Passerelle sur La Gervaine (avec site et vidéos internet)** : le financement de ce projet à vocation touristique et mémorielle repose sur les fonds européens LEADER. La confirmation de l'obtention de la subvention demandée de 80% n'interviendrait pas avant fin octobre. Ce projet devrait faciliter l'appropriation de leur histoire par les Saucellois, en lien avec les communes voisines. La municipalité va donc proposer à la **ComCom de tenir plusieurs ateliers dès début 2023 sur les thématiques des parcours qui traverseront cette passerelle**. Tous les habitants intéressés pourront participer à ces conférences-ateliers en 2023 sur les thèmes : Templiers, milieux aquatiques, métiers du bois, Résistance, église peinte.
- **Fleurissement** : plusieurs familles ont signalé qu'elles souhaiteraient participer au fleurissement de carrefours ou virages dans nos chemins communaux pour améliorer le cadre de vie. La mairie est prête à

contribuer à cette initiative positive à tous points de vue.

→ **Communication / Panneau Pocket (consultable gratuitement sur PC, tablettes et smartphones) :**

Le canal d'information Panneau Pocket a été adopté par 232 « abonnés » sur smartphones (contre 100 il y a un an) qui peuvent ainsi recevoir automatiquement les notifications sur les nouvelles publications de La Saucelle. Le panneau le plus consulté a été le calendrier des chasses 2021-2022 (~640 fois : sécurité des promeneurs !). Le volume de consultations a fortement progressé depuis le printemps, depuis les alertes sur incidents et les événements culturels aux alentours ; on constate que 3.000 panneaux sont régulièrement lus chaque mois. On constate aussi l'intérêt pour des sujets nouvellement publiés (qualité de l'eau potable, CR des réunions publiques, aides pour isolation des habitations, programmes de cinéma de Senonches...). Les panneaux relatifs aux événements culturels déjà passés (concerts, marches, visites...) sont désormais complétés par des clichés, pour le plaisir de tous, qu'ils y aient participé ou qu'ils en aient été empêchés.

→ **Animations :**

- **11 novembre** : cérémonie mémorielle et repas des aînés (avec comme d'habitude repas ou bien colis),
- Réunion publique autour du **15 novembre** sur la sécheresse et les mares et étangs, avec E&L Nature,
- Réunion publique le **15 décembre** (isolation, financements, balade thermographique) avec France Rénov',
- **Pose des guirlandes** sur l'église le **26 novembre**,
- **Noël des enfants** : prévu pour le **3 décembre** à 15h,
- **Les jeux inter-villages** sont déjà en préparation pour l'année prochaine ; ces jeux auront lieu un samedi au Mesnil-Thomas,
- La saison des **concerts 2023** pourra inclure des chorales et formations locales avec la chorale de Brezolles et les Petites Mains Symphoniques (cet automne les animateurs des Petites Mains Symphoniques devraient revenir à La Saucelle en « séminaire interne » afin de préparer leur académie à l'été 2023).

Modifications survenues immédiatement après le conseil du 27 septembre

- La **réunion publique** de restitution sur **les mares et les étangs** de la commune aura lieu le **samedi 26 novembre à 14h**, avec l'association Eure&Loir Nature qui déroule le programme de diagnostic et de recommandations puis d'amélioration (financé à 100% par la Région).
- La **notification positive** de l'attribution de la subvention des fonds européens LEADER vient de parvenir en mairie, ce qui va permettre au Conseil municipal de statuer sur le **projet de passerelle mémorielle** et touristique sur la Gervaine au gué du chemin de la Pommeray à La Corbinière, avec site internet afférent.
- Le **Noël des enfants** se tiendra le **dimanche 4 décembre à 15h**.
- Les **jeux intervillages** se dérouleront le **samedi 13 mai 2023** après-midi.

o
o o

Plus aucune question n'étant posée, le conseil se termine à 23 heures.